



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2021

Délibération n° 21C/06/02

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
25 juin 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 51
Date de publication :		Pouvoirs : 9
06 juillet 2021		Votants : 60

Objet : Règlement de sommes dues à la commune de Maignelay-Montigny pour l'entretien de la ZI EST.

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, M. CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBRE Jean-Charles, MM MATTE Xavier, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WELLCAN Pierre, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 51 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, FERNANDES Guylaine, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, VERMEULEN Christèle, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuvillers) ;

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;

MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM GIGNON Christophe et GOURDOU Jean-Pierre

Le président Frans DESMEDT rappelle que la compétence Zones d'activités a été transférée à la communauté de communes du Plateau Picard le 1^{er} janvier 2018.

Dans son rapport du 6 juillet 2017, la CLECT a évalué le coût net du transfert de la compétence zones pour chaque commune concernée et a fixé le montant des attributions de compensations à 11 623,36 € annuel pour l'entretien de la ZI EST de Maignelay-Montigny. Ce montant est donc venu en déduction des attributions de compensations versées à la commune dès le 1^{er} janvier 2018.

Or, jusqu'au 31 décembre 2020, la commune de Maignelay-Montigny a continué à assurer l'entretien de la zone et donc supporté annuellement le montant des dépenses normalement à charge de la communauté de communes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, celle-ci a repris la gestion de l'entretien de la zone. Afin de régulariser la situation pour les trois dernières années, le président Frans DESMEDT propose de procéder au remboursement de la commune de Maignelay-Montigny pour les exercices 2018, 2019 et 2020 sur la base du montant évalué par la CLECT soit 34 871 €.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 actant la mise à jour de la compétence obligatoire « développement économique » ;

Vu le rapport et l'avis de la Commission Locale de Transfert des Charges Transférées adopté le 6 juillet 2017 prévoyant l'adoption des conditions financières de transfert des zones ;

Vu la délibération de la commune de Maignelay-Montigny du 6 octobre 2017 adoptant le rapport de la CLECT du 6 juillet 2017 et donnant un avis favorable à la révision du montant des attributions de compensations pour la commune de Maignelay-Montigny intégrant le coût net du transfert des charges de la ZI EST de Maignelay-Montigny évalué à 11 623,36 € annuel ;

Vu la demande de commune de Maignelay-Montigny demandant le remboursement des coûts de la ZI EST de Maignelay-Montigny pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

Vu le budget annexe « ZAE Argenlieu et autres », ;

Considérant que la communauté de communes du Plateau Picard perçoit les attributions de compensations de la commune de Maignelay-Montigny et aurait dû assurer la charge liée à l'entretien de la ZI EST de Maignelay-Montigny ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder au règlement des sommes dues à la commune de Maignelay-Montigny pour l'entretien de la ZI EST au titre des années 2018, 2019 et 2020 à raison de 11 623,36 € par année, soit 34 871 € au total.

DIT que cette somme sera imputée à l'article 657341.

AUTORISE le président à signer le cas échéant tous les actes y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 juillet 2021